



# PLAUDREN

**DES Associations**

**Vendredi 11 septembre 2020**  
17h à 20h

Salle Ty An Holl

Renseignements : 02 97 45 90 62 ou mairie@plaudren.fr

PLAUDREN

**TRAVAUX CONCEPT MORBIHAN**  
COURTIER EN TRAVAUX

**Simple Efficace Rapide**

**Gratuit pour les particuliers** + **100** entreprises et artisans dans notre réseau

Conseils & accompagnement

Rénovation  
Construction  
Aménagement

Facilitateur de vos projets

Cité des affaires de Laroiseau  
1 rue Anita Conti, 56000 VANNES

06 16 13 20 96

@contact@travauxconcept56.fr

CAPEB  
SOLIHA  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

L'IGN LANCE  
L'INVENTAIRE DES  
BORNES DE PROPRIÉTÉ

IGN  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

ENSEMBLE  
LOCALISONS-LES  
avec l'appli gratuite ALÉA

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store

BULLETIN MENSUEL

**MYS' DU TERRE GOLFE**

ÉPISODE 1  
Voyage dans les landes de Lanvaux

JEU GRATUIT  
INFORMATIONS  
Office de tourisme  
golfedumorbihan.bzh

À la recherche de nos trésors

GOLFE DU MORBIHAN  
VANNES AGGLOMÉRATION

**Horaires d'ouverture de la mairie**

Mercredi, jeudi: 9h00 - 12h00  
Lundi, Mardi, Vendredi: 9h00-12H00 / 14H00 -17H00

**RAPPEL:**  
Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020, la mairie sera fermée le samedi matin.

**TOUS LES VERRES MÉRITENT D'ÊTRE TRIÉS**

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX, MAIS AUSSI FLACONS DE PARFUMS, POTS DE COSMÉTIQUES...  
A DÉPOSER DANS UNE COLONNE À VERRE

VAISSELLE, AMPOULES, VITRAGE, PLATS, MIROIRS...  
A DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE

TROUVER LA COLONNE À VERRE OU LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS : [WWW.CONSIGNESDESOTRI.FR](http://WWW.CONSIGNESDESOTRI.FR)

GÉRISSON, TRIER, VALORISER NOS DÉCHETS : ON A TOUS À Y GAGNER !

**Bibliothèque**

La bibliothèque sera fermée du 12 août au 5 septembre 2020 inclus.

Réouverture le 9 septembre 2020

## ETAT CIVIL

### Naissances

Alma CERRUTI

3 Pener Morio

le 9 juin 2020

Soan CARADEC

Talara

le 8 juillet 2020



## RECENSEMENT CITOYEN



- **QUAND?** Dans les 3 mois suivants vos 16 ans.
- Actuellement sont concernés les jeunes nés en **juin et juillet 2004**.
- **COMMENT?** En se rendant à la mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.
- **POURQUOI?** Une fois recensé, une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter aux examens, vous est remise. Cette démarche permet également votre inscription sur les listes électorales et déclenche votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

## POSSIBILITÉ DE PORTAGE DE MASQUES AUX PERSONNES VULNÉRABLES

La commission CCAS s'étant réunie se propose d'aller porter à domicile des masques aux personnes vulnérables. Merci de nous faire connaître votre besoin en appelant la mairie au 02 97 45 90 62 ou par mail à [mairie@plaudren.fr](mailto:mairie@plaudren.fr)



## LE LOC'H FLUVIAL ET MARITIME EN EXPOSITION

L'exposition « Le Loc'h – Fluvial et maritime » a été installée par les services techniques de la commune de Plaudren et se tient aux abords du rond-point de l'écureuil, rue de Kérambourg.

12 photos en grand format seront affichées du 10 juillet au 15 septembre 2020. Elles reprennent le parcours du Loc'h de sa source à l'estuaire, de Plaudren à la rivière d'Auray.

Une exposition de photographies de Patrick Lecouffe, agrémentée de textes de Pierre Gallène, animateur nature à la Ville de Pluneret peut être appréciée par les promeneurs. Cette exposition est mise à disposition par la Ville de Pluneret.



# GENDARMERIE DU MORBIHAN

## [OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES]

Vous allez bientôt vous absenter, pour des vacances bien méritées ou juste pour un week-end et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ? Saviez-vous que vous pouvez demander à la gendarmerie ou à la police de surveiller votre domicile?

En effet, depuis quelques années maintenant, l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) permet à tous les citoyens qui en font la demande, de partir plus sereins. Limitée aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été élargie à toute période d'absence prolongée indépendamment des vacances scolaires. Vous pouvez ainsi demander à la gendarmerie ou à la police de surveiller votre domicile par des passages réguliers et c'est gratuit ! C'est simple, il vous suffit de récupérer un formulaire à l'accueil de la gendarmerie nationale ou du commissariat de votre lieu de domicile ou de le télécharger via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

**!** Attention, ce formulaire doit être remis 48h00 au minimum avant votre départ.



## RAPPEL – DÉCLARER EN MAIRIE UN MEUBLÉ DE TOURISME OU UN GÎTE

La déclaration d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire. Toutefois, si le meublé de tourisme est la résidence principale du loueur, il est dispensé de déclaration simple.

La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire **CERFA n°14004\*04**. Il reçoit un accusé de réception.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

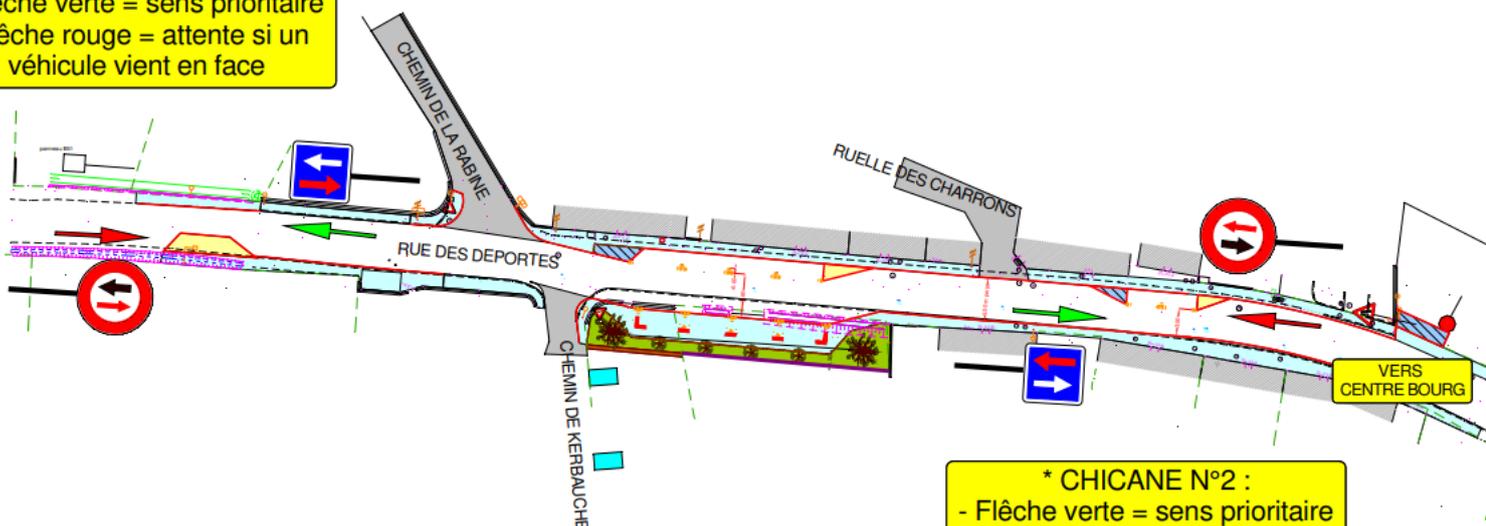
À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention.

Plus de renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321> ou pour toutes questions n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.45.90.62

## RÈGLES DE CIRCULATION RUE DES DÉPORTÉS

\* CHICANE N°1 :

- Flèche verte = sens prioritaire
- Flèche rouge = attente si un véhicule vient en face



\* CHICANE N°2 :

- Flèche verte = sens prioritaire
- Flèche rouge = attente si un véhicule vient en face



## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique mise en œuvre depuis 2015 sur l'agglomération, la commune de Plaudren a nommé un **réfèrent frelon**, M. Hervé LE MIGNON, comme interlocuteur des administrés.

Lorsque vous pensez avoir un nid de frelon asiatique sur votre propriété et avant toute intervention de destruction, vous devez **contacter votre mairie** qui vous mettra en contact avec le réfèrent de votre commune. Il attestera de la présence de frelons asiatiques et vous guidera sur la procédure à suivre pour la destruction du nid.

L'agglomération propose une aide financière à la destruction des nids. Celle-ci est accordée **entre le 1er mai et 30 novembre 2020**, période de destruction des nids et s'élève à 50 % de la dépense, plafonnée selon la hauteur du nid et le mode d'intervention. Par ailleurs, la commune accorde également une aide financière à hauteur de 50% de la dépense. Les deux subventions pourront être cumulées.

Plus d'informations sur <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/action-contre-les-frelons-asiatiques>

## KICÉO RENTRÉE 2020 – INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

Les inscriptions et réinscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2020 ont commencé.

Les familles sont invitées à consulter le site Kicéo où elles trouveront toutes les informations <https://www.kiceo.fr/actualites/rentree-2020-inscription-reinscription> et à préférer les inscriptions par courrier ou via l'e-boutique du site (plutôt qu'un déplacement dans nos locaux).

Les horaires d'été sont aussi disponibles sur [www.kiceo.fr](http://www.kiceo.fr).

Les documents papier (inscription scolaire et/ou guide été) vous seront déposés sur simple demande à [info@kiceo.fr](mailto:info@kiceo.fr).



TRANSPORT  
SCOLAIRE  
2020 | 2021



## OPÉRATION RECENSEMENT DES BORNES CADASTRALES

L'IGN LANCE  
L'INVENTAIRE DES  
BORNES DE PROPRIÉTÉ

ENSEMBLE  
LOCALISONS-LES  
avec l'appli gratuite ALÉA

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Téléchargez dans  
l'App Store

L'IGN en collaboration avec la DGFIP lance, sur le Morbihan, une expérimentation de recensement des bornes cadastrales encore en place sur le terrain par des moyens collaboratifs.

UN INVENTAIRE EN TROIS ÉTAPES:

- La **localisation des bornes**, notamment des plus anciennes souvent enfouies, cassées parfois mais ayant résisté à l'épreuve du temps. Votre participation est essentielle à ce stade !
- Le **positionnement GPS précis des bornes inventoriées** : en suivant vos signalements, un géomètre pourra se rendre sur le terrain pour déterminer très précisément leur emplacement
- La **mise à jour des bases de données et de la cartographie IGN**

Comment participer ?

Pour signaler la position des bornes cadastrales, c'est très simple ! **Téléchargez sur votre smartphone l'application ALÉA disponible gratuitement sur Google Play et l'App Store.** Veillez à **activer la fonction localisation de votre téléphone et à autoriser l'accès aux images**, puis sélectionnez ensuite **Bornes cadastrales**. Trois clics suffisent pour effectuer un signalement !

La campagne de recensement se déroulera principalement de juin à septembre 2020. Passée cette date, il sera néanmoins toujours possible de contribuer.

# MYS'TERRE DU GOLFE, UN JEU IMMERSIF, GRATUIT ET OUVERT A TOUS !

L'agglomération propose une enquête grandeur nature pour faire découvrir son territoire.

Ce jeu, gratuit et ouvert à tous, promet une expérience immersive et ludique à la

découverte de lieux historiques et patrimoniaux. Le premier épisode amènera les joueurs à percer les secrets des landes de Lanvaux en résolvant énigmes et casse-têtes improbables.

Pour jouer il suffit de retirer gratuitement un livret de jeux dans les bureaux d'informations touristiques de l'office de tourisme ou chez les partenaires dépositaires. À Plaudren: Supérette - **VOTRE MARCHÉ** ; **MAIRIE**

La règle du jeu: Les joueurs devront résoudre des énigmes, démêler des casse-têtes improbables et déchiffrer des messages cryptés mystérieux sur différents sites. A chaque étape résolue les joueurs récupéreront un autocollant dans les bureaux d'informations touristiques de l'office de tourisme et chez des partenaires. Les autocollants réunis permettront alors d'accéder à l'énigme finale.

## 1er épisode : voyage dans les landes de Lanvaux

Ce premier scénario est basé sur une fiction à travers le temps et l'espace. Il s'appuie sur le patrimoine et l'histoire des landes de Lanvaux. Il s'agit d'aider, Pierre Beux Chataignes, crypto-archéologue, à mener son enquête.

## 5 lieux pour découvrir l'énigme finale

Le livret de jeux va guider les joueurs sur 5 communes : Plaudren, Colpo, Grand-Champ, Brandivy, Monterblanc.

Pour ce 1er épisode 5 autocollants sont à réunir pour percer le secret des landes de Lanvaux !

### Informations pratiques:

- Pas de chrono: il s'agit de jouer à son rythme. Il est possible de faire chaque site au fil du temps, tout en respectant les sites visités.
- Compter à minima deux heures par site
- Prévoir un moyen de locomotion pour se rendre sur les différents sites.

Plus d'informations sur [www.golfedumorbihan.bzh/fiche/mys-terre-du-golfe](http://www.golfedumorbihan.bzh/fiche/mys-terre-du-golfe)



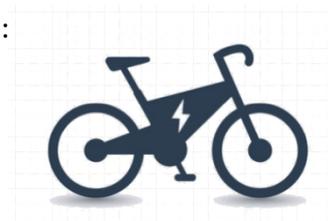
## ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de déplacements urbains (PDU) approuvé en février 2011, Vannes agglo s'était engagée à inciter à l'usage de véhicule « zéro émission de CO2 ».

Dans la continuité du dispositif mis en œuvre de septembre 2012 à décembre 2013, relatif à l'attribution de fonds de concours pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les particuliers, un nouveau dispositif a été mis en place à compter du 28 avril 2016 et étendu à l'ensemble des communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en date du 14 décembre 2017 selon les modalités suivantes :

La participation de la communauté d'agglomération s'élève à 25 % du coût du VAE, limitée à :

- 300 € par pièce pour les quotients familiaux inférieurs à 1.200 €
- 200 € par pièce pour les quotients familiaux compris entre 1.200 € et 1.600 €
- 100 € par pièce pour les quotients familiaux compris entre 1.600 € et 2.000 €
- aucune aide n'est attribuée pour les quotients familiaux supérieurs à 2.000 €



Les bénéficiaires sont :

- les habitants des 34 communes composant le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération
- les salariés d'une entreprise de l'une de ces communes engagée dans un plan de mobilité

Attention, une seule subvention est accordée par personne pour une durée de 3 ans et non cumulable avec la prime versée par l'état.

# FORUM DES Associations



Vendredi 11 septembre 2020  
17h à 20h

Salle Ty An Holl

Renseignements : 02 97 45 90 62 ou mairie@plaudren.fr



PLAUDREN

## FORUM DES ASSOCIATIONS ET VIRADE DE L'ESPOIR

Le forum des associations cette année aura lieu le vendredi 11 septembre 2020 à partir de 17h00 jusqu'à 20h00. Cet événement dédié aux associations permet de se faire connaître, de présenter leurs travaux et leurs activités; ainsi chacun peut découvrir les activités sportives, culturelles, sociales ou citoyennes auxquelles il peut adhérer et participer. De plus le forum des associations par sa richesse et sa grande diversité permet aux nouveaux arrivants de découvrir le dynamisme associatif de Plaudren.

À noter également une autre date le 27 septembre 2020: organisation d'une journée de manifestations au profit de l'association "vaincre la mucoviscidose", rando cyclo; les bénévoles sont les bienvenus pour les différentes opérations utiles pour l'organisation de cette manifestation à Plaudren.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### SUBVENTIONS 2020 ASSOCIATIONS PLAUDRINOISES

Rah-Koëd football	2 900,00 €
Rah-Koëd Cyclo VTT	80,00 €
Rah-Koëd Gym pour tous	300,00 €
Esprit Zen	50,00 €
Danses Breizh	50,00 €
A.C.P.G et C.A.T.M	90,00 €
Amicales des Retraités	220,00 €
La Récré des Rah-Koëd	763,00 €
OCCE	3 360,00 €
A.P.E.L	3 738,00 €

La Boule Plaudrinoise	80,00 €
Amicale des Chasseurs de la Butte	320,00 €
Société communale de chasse	320,00 €
Société chasse du Moustoiric	80,00 €
Les Chantous de Plaudren	200,00 €
Les Amis de la Madeleine	300,00 €
Bad Koëd	220,00 €
Diastèmes Prod	500,00 €
TAOCHINAGOT	300,00 €
Union Cycliste Plaudrinoise	200,00 €
On coud, on tricote	200,00 €

## ASSOCIATIONS – ESPRIT ZEN

L'association **ESPRIT ZEN** et la professeure de **YOGA, Maryline**, n'ont pas pu reprendre les cours du lundi dû à la crise du **COVID**, et les vacances sont arrivées!

Que faire ? Evidemment, c'est mieux de poursuivre votre entraînement personnel, pour retrouver ou maintenir une bonne forme physique, vous détendre après cette période de stress, et profiter au mieux des congés.

ESPRIT ZEN vient de se réunir pour organiser le retour de septembre. Tous(tes) les amateurs(trices) sont attendus dès le lundi 7 septembre à la salle Ty An Holl, puis au forum des Associations le vendredi 11 à partir de 17 heures. Vous y rencontrerez les membres du bureau de l'association qui vous donneront toutes les informations pratiques.

Très bon été, et comme on le dit depuis quelques temps : « Prenez soin de vous ! » Cela passe aussi par le yoga, et oui !



## SPECTACLE DES ÉCURIES D'ARPÈGE

Cet été, aux écuries d'Arpège planera une atmosphère Médiévale avec la compagnie de spectacle **FUSIONS EQUESTRES**.

Ouverture des portes dès 19h avec marché artisanal sur place et spectacle équestre tous public à 20h30.



Les vendredis 24 et 31 juillet  
Les jeudis 6,13,20,27 en août



Le Mangoro de la Madeleine  
56250 Monterblanc



# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INSTALLÉ

Le 16 juillet, les conseillers communautaires étaient réunis pour l'élection du nouvel exécutif de l'agglomération. M. David Robo, maire de Vannes, a été élu président de l'agglomération. 15 vice-présidents ont également été nommés :

- **Yves Bleunven** - 1<sup>er</sup> vice-président, en charge de l'attractivité du tourisme et du commerce (Maire de GRAND-CHAMP)
- **Denis Bertholom** - vice-président en charge des mobilités, des déplacements et des infrastructures de transport (Maire de LARMOR-BADEN)
- **Noëlle Chenot** - vice-présidente en charge du sport et des loisirs (Maire de SURZUR)
- **Marylène Conan** - vice-présidente en charge des solidarités et de l'économie sociale et solidaire (Maire de SULNIAC)
- **Nadine Ducloux** - vice-présidente en charge de la communication et de l'évènementiel (VANNES)
- **Jean-Marc Dupeyrat** - vice-président en charge du logement et de l'habitat (SARZEAU)
- **Thierry Eveno** - vice-président en charge du Climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement (SAINT-AVÉ)
- **Nadine Frémont** - vice-présidente en charge de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse (PLOEREN)
- **Gérard Gicquel** - vice-président en charge de la voirie, des travaux et des bâtiments communautaires (Maire d'ELVEN)
- **Patrice Kermorvant** - vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement numérique (VANNES)
- **Nathalie Le Luherne** - vice-président en charge de la culture et des équipements culturels (Maire de PLAUDREN)
- **Pierre Le Ray** - vice-président en charge de l'urbanisme, de la planification et de l'aménagement du territoire (PLESCOP)
- **François Mousset** - vice-président en charge de finances, et de la prospective financière (Maire de LE-TOUR-DU-PARC)
- **Jean-Pierre Rivery** - vice-président au développement économique, agricole et aquacole (VANNES)
- **Christian Sébille** - vice-président en charge de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets (Maire de THEIX-NOYALO)



## Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)	
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé

# INFORMATIONS UTILES

## MAIRIE

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi, Mardi et Vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00  
Mercredi, Jeudi et Samedi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
Tél. 02 97 45 90 62  
mairie@plaudren.fr

## GARDERIE – ALSH – CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70  
enfance@plaudren.fr

## BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :  
Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30  
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00  
Tél. 02 97 45 58 73  
bibliotheque@plaudren.fr

## RÉSIDENCE “Lann Feutan”

Tél. 02 97 45 84 20  
lann-feutan@orange.fr

## ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)  
Tél. 02 97 45 94 95  
ec.0560348z@ac-rennes.fr

## École primaire Privée (Saint-Bily)

Tél. 02 97 45 90 97  
eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

## GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

## POMPIERS

Composer le 18

## POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

## MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Cabinet Nicolas LEMONNIER  
02 97 61 86 21

## ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 02 97 69 51 77

## PHARMACIE

M. Alain LE DOUJET  
02 97 45 95 54

## CABINET INFIRMIERS

Mme DANIEL / Mme JANICKA / M. COSQUERIC / Mme  
DELAUNAY  
02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

## DENTISTE

Cabinet Philippe RAYNAUD  
Tél. 02 97 45 82 29

## CABINET KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme BROHAN/ Mme LE BRUN/ Mme LANTER/  
M. TERSIGUEL/  
02 97 45 91 90

## R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69  
ripam@grandchamp.fr

## CENTRE ANTI-POISON DE RENNES

02 99 59 22 22

## CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES (CHBA)

02 97 01 41 41

## SAMU (Urgence)

Composer le 15

## ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

## CORRESPONDANTS DE PRESSE

QUEST FRANCE – Mme LE BORGNE Marcelle  
06 07 50 97 49 – leborgnepierre@neuf.fr  
TÉLÉGRAMME – Mme CORLAY Pascale  
06 41 13 33 10 – pascalecorlay@gmail.com  
LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN  
Mme COHO Marie-Laure  
marielaurecoho@aol.com

Prochaine parution du bulletin : 15 septembre 2020

Articles en format word et photos en JPEG à envoyer à [mairie@plaudren.fr](mailto:mairie@plaudren.fr) avant le 1<sup>er</sup> septembre, dernier délai.

Consultable sur <http://www.plaudren.fr>

**Comité de rédaction :** Marie LE DEIT (*adjointe administrative*), Marie-Paule BOULAIRE-DANTO (*dgs*), Patrick GAVAUD, Michaël FERIR, Hervé LE MIGNON, Aurélie GILLET, Cécile DANIEL (*élus*).